

# Établissement Public de Coopération Culturelle

## Mode d'emploi

Une occasion de réaffirmer le projet artistique et culturel

STAGES DE FORMATION

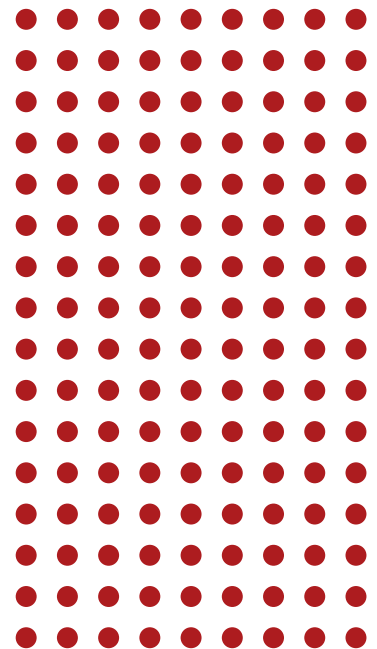
# 2015

12 - 13 mars

28 - 29 mai

10 - 11 septembre

19 - 20 novembre



# Établissement Public de Coopération Culturelle : Mode d'emploi

Proposition d'un cadre stratégique et opérationnel

## FORMATION

**Mots clés :** coopération culturelle et politique, service public de la culture, stratégie de changement, transferts, Code Général des Collectivités Territoriales, calendriers, nouvelles responsabilités professionnelles

### Les objectifs

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à envisager l'utilisation du statut d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire.

Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'Etat éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

Ce stage a pour principal objectif d'examiner l'ensemble des décisions à prendre tant sur les aspects politiques et stratégiques, qu'administratifs et techniques.

Forts d'une expérience de plusieurs années, l'Atelier VersoCulture et ProfilCulture Conseil s'associent pour proposer en 2015 plusieurs stages sur la création et le fonctionnement d'un EPCC.

MM Didier SALZGEBER et Jihad Michel HOBALLAH, formateurs de ces stages, sont membres de l'équipe de rédaction du Vademecum sur les EPCC paru en 2011 aux Editions Groupe Territorial à l'initiative du Comité national de liaison des EPCC.

Permettre à chacun des participants :

- de comprendre le contexte et les enjeux auxquels répond le projet d'EPCC ;
- de disposer d'informations pratiques sur la mise en place d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle ;
- d'aborder les étapes mises en œuvre d'un EPCC : élaboration des statuts, recrutement du directeur, mise en place des outils administratifs et comptables, calendrier des procédures ;
- de développer l'EPCC dans une recherche de cohérence et une articulation entre le projet politique, le projet d'activité, le projet d'établissement et la stratégie budgétaire.

### Organisation et méthode

Points abordés durant le stage

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- le contrat de directeur
- les procédures de décision : débat d'orientation budgétaire, budgets primitifs, décision modificative,...
- la gestion sociale du personnel : types de contrat, caisses de retraite, ASSEDIC,...
- les questions liées à la fiscalité, notamment entre activités commerciales et activités non commerciales
- la comptabilité générale d'un établissement public à caractère industriel et commercial ou administratif



ATELIER VERSO CULTURE  
ATELIER DE COOPERATION ET D'EVALUATION  
SARL au capital de 4.000€  
Centre d'affaires de Nancy 109 bd d'Haussonville  
54041 NANCY CEDEX  
Tél : (+33) 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27  
Mel : dsalzgeber@orange.fr  
● SIRET : 534 810 874 00014 APE : 8299Z

PROFILCULTURE  
●●●●●●●● CONSEIL

SAS au capital de 39 806 €  
46, rue Albert Thomas 75010 Paris  
Tél : (+33) 01 42 36 05 68 - Mel : conseil@profilculture.com  
www.profilculture-conseil.com  
SIRET : 45207929600045 APE : 6201 Z

# Méthodes

---

Le stage, organisé depuis plusieurs années, sera encadré par une équipe pédagogique ayant une expérience de création, de direction et de fonctionnement d'établissements publics de coopération culturelle. Chaque temps de travail s'appuiera sur l'expérience et les questions posées par les participants.

Ces deux journées seront structurées autour :

- d'apports théoriques et de documents réglementaires,
- de travail en petits groupes, sous forme d'ateliers et de débats, et en grands groupes,
- d'études de cas et d'exploration documentaire.

Les méthodes de formation sont maintenant éprouvées. Ces 2 jours proposés seront structurés à partir de travaux en petits et grand groupes, d'études de cas, d'apports théoriques et d'une exploration documentaire.

---

## Lieux, dates et horaires

Quatre stages de 2 jours sont organisés en 2015 à **PARIS**.

**Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2015**

**Jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2015**

**Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015**

**Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2015**

**Nombre d'heures par formation : 14h**

Un programme détaillé accompagné des horaires et des lieux sera communiqué avec la convention de stage. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant.

---

## Publics concernés

---

Agents de collectivités territoriales et de l'Etat, directeurs et administrateurs de structures culturelles et artistiques, salariés d'EPCC créés récemment.

## Frais Pédagogiques

---

**460,00€ HT** (soit 552,00€ TTC) pour les deux jours de formation

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur.

Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCA dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...)

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

# Équipe pédagogique

**Didier SALZGEBER** – Directeur de L'ATELIER VERSO CULTURE – Atelier de coopération.

**Jihad Michel HOBALLAH**, Directeur du Pôle Conseil de PROFILCULTURE.

## **Didier SALZGEBER**

### **L'ATELIER VERSO CULTURE – Atelier de coopération**

Fondateur et directeur de L'ATELIER VERSO CULTURE apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine, qui deviendra le premier Etablissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010.

A ce titre, il a animé pendant plus de 20 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes. En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du Comité National de Liaison des EPCC, qu'il anime depuis sa création. En 2011, il crée l'Institut de Coopération pour la Culture, Organisme d'Intérêt Général,

## **Jihad Michel HOBALLAH**

### **PROFILCULTURE**

DECF- Licence d'histoire à la Sorbonne - Commerce international (ISEG). En 2004, il est chargé du transfert des associations Ile de France Opéra et Ballet et Thécif vers l'EPCC Arcadi. Il en est le Directeur administratif et financier jusqu'en 2007.

Il est de 2007 à 2010, Directeur administratif et financier de l'Opéra de Lille dont la direction est assurée par Caroline Sonrier. Il organise alors le transfert de la régie municipale avec autonomie juridique et financière en Etablissement public de coopération culturelle. De 2010 à 2013, il anime et gère Ouest en Actes. Depuis septembre 2013, M. HOBALLAH assure la direction du Pôle Conseil de ProfilCulture.

## Organisation administrative et retrait des dossiers d'inscription

### **ATELIER VERSO CULTURE - ATELIER DE COOPERATION ET D'EVALUATION**

à l'attention de Didier SALZGEBER,

1 rue du Faubourg Saint Phlin – 54510 ART SUR MEURTHE

TEL: (+33) 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27

Mel: [dsalzgeber@orange.fr](mailto:dsalzgeber@orange.fr)

L'Atelier Verso Culture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654.

# Bulletin d'inscription

## ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE : MODE D'EMPLOI

### Proposition d'un cadre stratégique et opérationnel

A retourner à ATELIER VERSO CULTURE : 1 rue du Faubourg Saint Phlin - 54510 ART-SUR-MEURTHE

#### PARTICIPANT

Nom	Mme / M.
Prénom	
Fonction	
Adresse personnelle	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
E-mail	

#### EMPLOYEUR

Nom de l'établissement de l'employeur principal	
Adresse	
Code postal Ville	
Statut de l'employeur	
Personne habilitée à suivre le dossier :	
Nom et Prénom de la personne à contacter pour le règlement financier	
Téléphone direct :	
E-mail :	

#### Vous vous inscrivez au stage des :

- Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2015       Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015  
 Jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2015       Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2015

#### MODALITES DE REGLEMENT

L'inscription est considérée comme définitive à réception des frais pédagogiques (ou Bon de commande)

Montant : **552 € TTC** (cochez la case correspondante)

- Par chèque à l'ordre de l'**ATELIER VERSO CULTURE**  
 Par virement à l'attention de : ATELIER VERSO CULTURE

15135	00500	08002460893	41	CE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
C/étab	C/guichet	N/compte	C/ric	Domiciliation

- Par mandat administratif. Merci d'indiquer le N° d'engagement

Fait à	Date :		
<b>Signature de l'employeur</b>		<b>Signature du participant - salarié</b>	<b>Cachet de l'employeur</b>
<i>Nom, prénom et qualité du signataire :</i>			

# Modalités pratiques

---

## Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure des retours des demandes d'inscription dans la limite des places disponibles. Les formalités d'inscription doivent être réglées avant le premier jour de stage.

L'inscription ne sera confirmée et les renseignements complémentaires communiqués qu'après réception du bulletin d'inscription, accompagné du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA.

Le Participant s'engage à participer à l'ensemble des deux jours de formation.

## Annulation / modification

Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée pour cas de force majeure.

En cas d'annulation, les frais pédagogiques ne seront remboursés de la manière suivante :

- Si l'annulation parvient 30 jours ouvrables avant la date de la première cession, les frais pédagogiques seront remboursés à 50% du montant ;
- Si l'annulation parvient 15 jours ouvrables avant la date de la première cession, les frais pédagogiques seront remboursés à 25% du montant ;
- Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les formations. En cas d'annulation ou d'impossibilité pour le participant d'être disponible aux nouvelles dates, les frais pédagogiques seront remboursés intégralement.

## Mode de validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera communiquée au Participant et à l'Employeur précisant les objectifs, le contenu, les dates et durée de l'action.

## RENSEIGNEMENTS

Didier SALZGEBER – ATELIER VERSO CULTURE

Tél : 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27